

---

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 428/2018  
REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS  
407/2016 ET 391/2014 RELATIF AU  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

---

**Prenez avis**, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement remplaçant les règlements 407/2016 et 391/2014 sur le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 octobre 2018, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

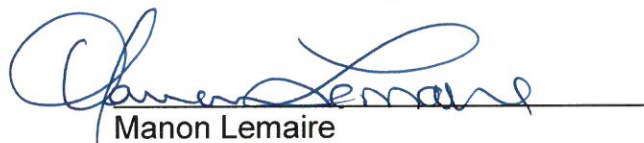
Ce projet de règlement propose :

- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- D'ajouter des règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé municipal ;
- D'assurer l'adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 12 novembre 2018 à 20h00 à la salle du conseil municipale, situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte des Saaults.

Ce projet de règlement remplacera les Règlements numéros : 394/2014 et 408/2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Il est disponible au bureau de la municipalité situé au 319, rue Principale, à Sainte-Brigitte des Saaults, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 5<sup>e</sup> novembre 2018.



Manon Lemaire  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Manon Lemaire, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie par la présente avoir publié, en date du 5<sup>e</sup> novembre 2018, l'avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 428/2018 remplacement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au 319, rue Principale et 400, rue Principale de Sainte-Brigitte-des-Saults

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> novembre 2018.



Manon Lemaire  
Directrice générale et secrétaire-trésorière